

Président du Conseil d'Administration :
Monsieur Dominique GUERIN

Directeur :
Monsieur Jacky MARTIN ☎ 03.24.30.70.55

Directrice - adjointe :
Madame Delphine GUERIN ☎ 03.24.30.80.59

Secrétariat de Direction :
Madame Catherine HERBOUX ☎ 03.24.30.70.55 📠 03.24.30.63.48

Représentants des familles et usagers au C.A. :
Monsieur GOURISSE Michel et Madame SARAZIN Myriam

Personnes qualifiées :
ADESA - Association Départementale Educative et Sociale
Ardennaise - 6, rue Colette 08000 Charleville-Mézières
☎ 03.24.59.78.61
Madame le Docteur Danièle VITEAU ☎ 03 24 59 71 50

POUR NOUS CONTACTER :

Cadre Supérieur Socio-Educatif :
Monsieur Dominique METTE
☎ 03.24.30.73.06 📠 06.17.57.85.62

Cadre socio-éducatif, responsable du SAMSAH :
Monsieur Laurent LAMBLLOT
☎ 03.24.30.73.06 📠 06.46.73.42.53
Psychologue : Madame Véronique BOISSEL
📠 06.73.90.56.76

Secrétaire : Madame Chantal COCHET
☎ 03.24.30.73.06 📠 03.24.30.96.74

Educatrice : Madame Alexandra SCHEER
☎ 03.24.30.73.06 📠 06.31.98.98.83

Médecin coordonnateur :
Monsieur le Docteur Jean BAZELAIRE

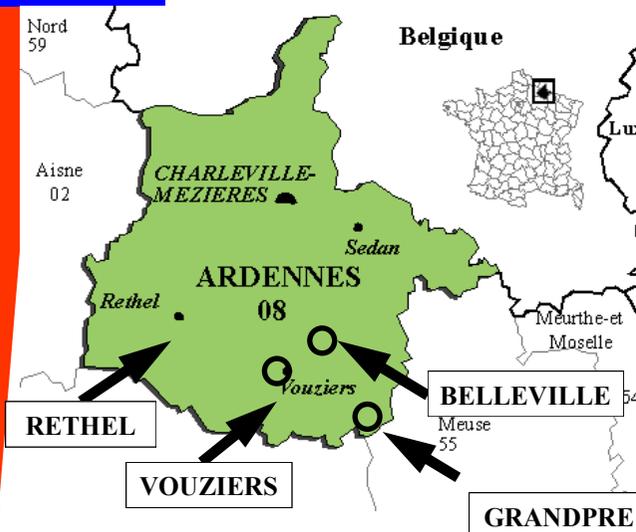
Infirmière coordinatrice :
Madame Bernadette WARZEE

☎ 03.24.30.73.06 📠 06.09.54.18.58

A.M.P. : Madame Laëtitia DEPAIX

☎ 03.24.30.73.06 📠 06.16.20.03.52

Enfants/Adolescents : IME-ITEP-SESSAD
Adultes : ESAT-EA-FO-FAM-SAVS-
SAMSAH-FH.



Conditions d'admission

Présenter sa demande d'accompagnement et de soins à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées 55, av. du Général de Gaulle 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES ☎ 03.24.41.39.50 qui décide et adresse la notification.

Procédures d'admission

- Prendre rendez-vous par courrier, par téléphone ou par mail avec la responsable du S.A.M.S.A.H.
- Rencontre avec l'éducateur, l'infirmière coordinatrice
- Élaboration du projet d'accompagnement et de soins
- Signature du document individuel de prise en charge

Financement

Le financement est assuré, en ce qui concerne l'accompagnement social par le Conseil Général et pour le soin par l'assurance maladie.

**Etablissement Départemental Public
d'Accompagnement Médico-Social**

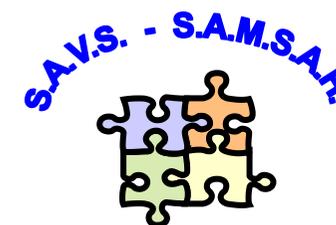
S.A.M.S.A.H

**Service d'Accompagnement
Médico-Social pour Adultes
Handicapés**
Rue de la Forêt
08240 BELLEVILLE/BAR

S.A.M.S.A.H. : 8 places

Pour Adultes en situation de handicap

Secteur d'intervention :
Sud-Ardenne



☎ 03.24.30.73.06

📠 03.24.30.96.74

Courriel :

chantal.cochet@edpams.fr

Présentation du S.A.M.S.A.H.

Sa mission :

Le S.A.M.S.A.H. a pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux ou professionnels et facilitant l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

La spécificité du S.A.M.S.A.H. consiste à apporter aux personnes handicapées et dans des proportions adaptées aux besoins de chacun :

- des soins réguliers et coordonnés,
- un accompagnement médical et para médical en milieu ouvert.

Les prestations :

Dans le respect du projet de vie et des capacités d'autonomie et de vie sociale de chaque usager, le S.A.M.S.A.H. organise et met en œuvre tout ou partie des prestations suivantes :

- L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie
- L'identification de l'aide à mettre en œuvre et la délivrance à cet effet d'informations et de conseils personnalisés
- Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants
- Une assistance, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale
- Le soutien des relations avec l'environnement familial et social
- Un appui et un accompagnement contribuant à l'insertion scolaire, universitaire et professionnelle en favorisant le maintien de cette insertion.
- Le suivi éducatif et psychologique
- Des prestations de soins conformes aux besoins de chaque usager : soins réguliers et coordonnés, accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert.

Décret n° 2005 - 223 du 11 MARS 2005

Les soins coordonnés

Un médecin généraliste membre de l'équipe du S.A.M.S.A.H. effectue la liaison avec les professionnels impliqués par le suivi de la personne handicapée (médecin référent, médecin spécialiste, para-médicaux).

L'intervention du S.A.M.S.A.H. permettra de faciliter l'accès aux soins (chirurgien, dentiste, gynécologue, cardiologue...) des personnes handicapées à l'ensemble des « prestations » offertes à tout le monde.

Les bénéficiaires

Le S.A.M.S.A.H. est agréé pour assurer l'accompagnement de 8 personnes majeures domiciliées dans le sud du département des Ardennes présentant des déficiences soit intellectuelles – du psychisme – du langage et de la parole – de l'appareil auditif et oculaire - motrices.

Le Document Individuel de Prise en charge

Comme le prévoit le décret 2004-1274 du 26 NOVEMBRE 2004, il s'agit d'un engagement mutuel entre la personne et le service, concrétisé par la signature d'un document. Les objectifs sont évaluables, réajustables et/ou renouvelables lors d'un entretien.

La démarche d'accompagnement social est **volontaire**. Le document individuel de prise en charge peut être résilié soit à la demande du service, soit à celle de la personne.



L'exercice des droits et libertés individuelles est garanti à toute personne prise en charge.

La personne est assurée :

- du respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité
- de la confidentialité des informations la concernant.

Le personnel

Le S.A.M.S.A.H. est animé par une équipe pluridisciplinaire qui se déplace au domicile des personnes. Elle est composée de :

SOINS :

- médecin généraliste,
- médecin psychiatre,
- infirmière coordinatrice,
- aide soignant,
- psychologue,

SOCIAL :

- directeur,
- chef de service éducatif,
- personnel éducatif,
- secrétaire,
- agent d'entretien qualifié,

Les locaux

Le service dispose de locaux à BELLEVILLE/BAR (bureaux et salle de réunion) ainsi que d'un espace d'accueil à GRANDPRE dans la résidence de l'Orme et à RETHEL.

Les véhicules

Le service dispose de voitures dont 1 véhicule adapté pour les personnes handicapées motrices (accompagnement, courses, déplacement en groupe).

Ouverture

Le service est ouvert toute l'année du lundi matin au samedi soir.

Le dimanche, une permanence téléphonique est mise en place pour prendre en compte d'éventuels besoins exprimés par le bénéficiaire du soin à domicile.

Il intervient à la demande de l'usager ou dans le cadre de visites régulières prévues dans le projet personnalisé.